



Nîmes, le jeudi 17 décembre 2020

Objet: Licence FFCC 2021
Associations Ecole de raseteurs

Madame, Monsieur,

Vous allez devoir prendre vos licences auprès de la FFCC pour la saison 2021, c'est l'occasion pour nous de vous apporter quelques précisions.

Conformément au titre II - participation à la vie de la fédération et à son article 5 ainsi qu'au 1 de l'article 16 de la loi no 84-610 du 16 juillet 1984, les écoles de raseteurs doivent être affiliées par une licence à la Fédération.

Cette catégorie de licence est forfaitaire pour 3 membres de votre bureau (président, secrétaire et trésorier), elle donne droit à une responsabilité civile et juridique.

Dans le cas d'un accident qui pourrait survenir lors de ces manifestations, juridiquement, cette situation pourrait être mise en cause.

Il est donc clair que pour organiser une manifestation quelle qu'elle soit, on doit, obligatoirement, être en possession d'une licence d'organisateur.

Les licences d'élèves raseteurs seront délivrées uniquement aux écoles licenciées.

Pour votre catégorie d'adhérent la liste des pièces à fournir est :

L'admission des associations est prononcée par le bureau. Toute association doit envoyer à la Fédération :

- Sa demande d'admission signée du Président, autorisée par une délibération de l'assemblée générale de son association
- L'adresse de son siège social
- Sa dénomination
- Ses statuts, mentionnant qu'elle admet en entier les statuts et règlements de la Fédération
- La composition de son comité et l'adresse de tous les membres de ce comité
- Une pièce certifiant qu'elle a été déclarée à la Préfecture conformément à la loi du 1^{er} juillet 1901 sur les associations
- Avis situation Siren

Licence individuelle :

- La demande manuscrite qui est obligatoire, doit être rédigée entièrement à la main (au verso du bulletin d'adhésion) dans les mêmes termes que le modèle joint
- Nom, Prénom, date et lieu de naissance, nationalité, adresse et téléphone
- Deux photos
- Le chèque de paiement

Les dossiers qui parviendront incomplets à la Fédération ne pourront être traités et seront donc renvoyés en l'état ; aucune licence ne pourra vous être délivrée.

Je vous rappelle que pour pouvoir voter à l'assemblée générale, il faut être licencié pour l'année en cours (article 8 du règlement intérieur).

Dans l'attente de recevoir votre dossier, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations afeciouna

Nicolas TRIOL
Président FFCC



Nous vous demandons d'être très vigilant dans l'établissement de votre dossier (bien remplir ou cocher toutes les cases : date de naissance, téléphone, délégué, président de course, etc)

La lettre manuscrite doit être rédigée par le détenteur de la licence.

Toutes photocopies ou dossiers remplis par la même personne seront rejetés.

APPEL COTISATIONS LICENCES 2021

CATEGORIE ASSOCIATIONS ECOLE DE RASETEURS	
Cotisation Fédérale	150,00 €
Option 1 - Assurance Individuelle et protection juridique (20,66 € x 3)	62,00 €
TOTAL - Paiement par chèque libellé à l'ordre de la FFCC	212,00 €
TOTAL REMISÉ si licencié en 2020	202,00 €



BULLETIN D'ADHESION Saison 2021

Licence Association Ecole de Raseteurs

bulletin d'adhésion à nous retourner complété, signé et accompagné du règlement à la Fédération.

Date limite de Dépôt le 31 janvier 2021.

- **Option 1** - Forfait 3 Licences :

Cotisation Fédérale (150 €) pour le Club

- Protection juridique et Assurance individuelle (20,66 € x 3) (détail au dos)

- **Option 2** Licence supplémentaire hors forfait

Cotisation Fédérale..... 25,00 €

Protection juridique, Assurance individuelle et Prime individuelle Accident 24,00 €
(détail au dos)

Total à régler à la FFCC 49,00 €

TOTAL REMISÉ à Régler à la FFCC si licencié en 2020 45,00 €

Je joins à la présente : 2 photos d'identité

Association : ville _____ Nom Ecole _____

N°SIRET obligatoire : _____

Je soussigné (Nom-Prénom) _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

E-mail indispensable : _____ @ _____

N° téléphone _____ N° de portable _____

Date de naissance _____ Lieu _____

Je suis Président :

Signature (obligatoire) :

Fait à _____ , le _____

J'ai une autre licence FFCC : si oui laquelle..... (Précisez le collège)

Dans ce cas, je donne ma voix à (Précisez le collège d'adhésion)

*Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984, modifiée par les lois n° 87-979 du 7 décembre 1987 et n° 92-652 du 13 juillet 1992

Fédération Française de la Course Camarguaise
485 Rue Aimé Orand
30000 NIMES
Tél : 04.66.26.05.35 Fax : 04.66.26.18.24

Cadre réservé FFCC

Licence n° : **21**/.....

Reçu le :

Mode règlement :

Date encaissement :



Notice d'information Associations Ecole de Raseteurs

Saison 2021

Je complète le bulletin d'adhésion pour la licence 2021, et les garanties prendront effet le lendemain du règlement et au plus tôt le 01/02/2021 pour se terminer le 31/01/2022.

Les garanties sont accordées exclusivement dans le cadre des activités admises par la FFCC à l'exclusion de toute autre activité. Les garanties ne concernent que les membres du Bureau de l'Association (Président, Secrétaire et trésorier) dans le cadre des activités de l'association à l'exclusion de tout encadrement sportif et uniquement pour les adhérents âgés de moins de 65 ans pour la protection individuelle (décès, invalidité). Par ailleurs, la garantie incapacité temporaire s'exerce dans la limite de la perte de revenu constatée et justifiée. Les garanties dont je dispose sont :

⇒ Option 1

Protection Juridique	Oui en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau
Décès	Pour un capital de 8 000 €
Invalidité Permanente	Pour un capital de 15 000 € et avec une franchise relative de 15 %
Incapacité temporaire	20 € / jour après franchise de 15 jours et pour une durée maximum de 365 jours de la date d'évènement

⇒ Option 2

Protection Juridique	Oui en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau
Décès	Pour un capital de 15 000 €
Invalidité Permanente	Pour un capital de 30 000 € et avec une franchise relative de 15 %
Incapacité temporaire	20 € / jour après franchise de 15 jours et pour une durée maximum de 365 jours de la date d'évènement

Déclaration manuscrite à recopier dans le cadre : **« je soussigné, Nom, Prénom, déclare avoir pris connaissance des statuts de la FFCC et y adhérer sans réserve. Je reconnais avoir été informé des dispositions des lois de 1984 modifiées en 1987 et en 1992*. »**

✎ **Déclaration manuscrite à recopier :**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la Fédération Française de la Course Camargaise. Les destinataires des données sont : la fédération, les services médicaux sur leur demande, les services institutionnels auxquels la fédération est affiliée sur leur demande.

J'autorise ou **je n'autorise pas** à d'utiliser mon nom, prénom, nom de mon association à laquelle j'adhère, mes coordonnées, ma date de naissance, mes qualités associatives ou en courses camargaises ainsi que ma photo, pour information d'un listing/annuaire des associations, ou tout commentaire, compte-rendu, article, sur le magazine fédéral et www.ffcc.info, site internet de la Fédération Française de la Course Camargaise et sur les réseaux sociaux sous le nom de la fédération.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès (art. 39 de la loi 78-17 dite CNIL) et de rectification (art. 40) aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service communication ou secrétariat de la FFCC, 485 rue Aimé Orand, 30000 Nîmes. Toutefois, vous avez un droit d'opposition à l'utilisation de ces données (art. 38).

A défaut d'une déclaration express de votre accord, les informations ne donneront pas lieu à diffusion.

Fait à _____, le _____ Signature (obligatoire) :

Je suis informé que conformément à la loi du 16 juillet 1984 modifiée par celle du 13 juillet 1992, je peux renoncer à bénéficier des garanties individuelles accidents proposées par la FFCC, mais que dans ce cas je dois fournir une attestation sur papier libre précisant **« je reconnais avoir été informé des risques encourus lors de l'exercice de mon activité associative et malgré ce je renonce à bénéficier de la protection proposée par la FFCC. Je renonce donc définitivement à tout recours envers la FFCC ainsi que leurs assureurs »**

Contrat souscrit par l'intermédiaire de **QUADRASSUR (Orias n° 07013118 – 10055915 – 10055917 – 16005875) auprès d'AXA Assurances n° 516766804 et JURIDICA n° 2698305504**
QUADRASSUR – 1243 Ave Maréchal JUIN – 30900 NIMES
Siret : 52398039900019



BULLETIN D'ADHESION Saison 2021

Licence Association Ecole de Raseurs

bulletin d'adhésion à nous retourner complété, signé et accompagné du règlement à la Fédération.

Date limite de Dépôt le 31 janvier 2021.

- **Option 1** - Forfait 3 Licences comprenant :

Cotisation Fédérale (150 €) pour le Club

- Protection juridique et Assurance individuelle (20,66 € x 3) (détail au dos)

- **Option 2** Licence supplémentaire hors forfait

Cotisation Fédérale..... 25,00 €

Protection juridique, Assurance individuelle et Prime individuelle Accident 24,00 €

(détail au dos)

Total à régler à la FFCC 49,00 €

TOTAL REMISÉ à Régler à la FFCC si licencié en 2020 45,00 €

Je joins à la présente : 2 photos d'identité

Association : ville _____ Nom Ecole _____

Je soussigné (Nom-Prénom) _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

E-mail indispensable : _____ @ _____

N° téléphone _____ N° de portable _____

Date de naissance _____ Lieu _____

Je suis : Secrétaire : Trésorier : Membre : Signature (obligatoire) :

Fait à _____, le _____

J'ai une autre licence FFCC : si oui laquelle..... (Précisez le collège)

Dans ce cas, je donne ma voix à (Précisez le collège d'adhésion)

*Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984, modifiée par les lois n° 87-979 du 7 décembre 1987 et n° 92-652 du 13 juillet 1992

Fédération Française de la Course Camarguaise

485 Rue Aimé Orand

30000 NIMES

Tél : 04.66.26.05.35 Fax : 04.66.26.18.24

Cadre réservé FFCC

Licence n° : **21**/.....

Reçu le :

Mode règlement :

Date encaissement :



Notice d'information Associations Ecole de Raseteurs

Saison 2021

Je complète le bulletin d'adhésion pour la licence 2021, et les garanties prendront effet le lendemain du règlement et au plus tôt le 01/02/2021 pour se terminer le 31/01/2022.

Les garanties sont accordées exclusivement dans le cadre des activités admises par la FFCC à l'exclusion de toute autre activité. Les garanties ne concernent que les membres du Bureau de l'Association (Président, Secrétaire et trésorier) dans le cadre des activités de l'association à l'exclusion de tout encadrement sportif et uniquement pour les adhérents âgés de moins de 65 ans pour la protection individuelle (décès, invalidité). Par ailleurs, la garantie incapacité temporaire s'exerce dans la limite de la perte de revenu constatée et justifiée. Les garanties dont je dispose sont :

⇒ Option 1

Protection Juridique	Oui en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau
Décès	Pour un capital de 8 000 €
Invalidité Permanente	Pour un capital de 15 000 € et avec une franchise relative de 15 %
Incapacité temporaire	20 € / jour après franchise de 15 jours et pour une durée maximum de 365 jours de la date d'évènement

⇒ Option 2

Protection Juridique	Oui en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau
Décès	Pour un capital de 15 000 €
Invalidité Permanente	Pour un capital de 30 000 € et avec une franchise relative de 15 %
Incapacité temporaire	20 € / jour après franchise de 15 jours et pour une durée maximum de 365 jours de la date d'évènement

Déclaration manuscrite à recopier dans le cadre : **« je soussigné, Nom, Prénom, déclare avoir pris connaissance des statuts de la FFCC et y adhérer sans réserve. Je reconnais avoir été informé des dispositions des lois de 1984 modifiées en 1987 et en 1992*. »**

✎ **Déclaration manuscrite à recopier :**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la Fédération Française de la Course Camarguaise. Les destinataires des données sont : la fédération, les services médicaux sur leur demande, les services institutionnels auxquels la fédération est affiliée sur leur demande.

J'autorise ou **je n'autorise pas** à d'utiliser mon nom, prénom, nom de mon association à laquelle j'adhère, mes coordonnées, ma date de naissance, mes qualités associatives ou en courses camarguaises ainsi que ma photo, pour information d'un listing/annuaire des associations, ou tout commentaire, compte-rendu, article, sur le magazine fédéral et www.ffcc.info, site internet de la Fédération Française de la Course Camarguaise et sur les réseaux sociaux sous le nom de la fédération.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès (art. 39 de la loi 78-17 dite CNIL) et de rectification (art. 40) aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service communication ou secrétariat de la FFCC, 485 rue Aimé Orand, 30000 Nîmes. Toutefois, vous avez un droit d'opposition à l'utilisation de ces données (art. 38).

A défaut d'une déclaration express de refus de votre part, les informations édictées ci-dessus pourront donner lieu à diffusion.

Fait à _____, le _____ Signature (obligatoire) :

Je suis informé que conformément à la loi du 16 juillet 1984 modifiée par celle du 13 juillet 1992, je peux renoncer à bénéficier des garanties individuelles accidents proposées par la FFCC, mais que dans ce cas je dois fournir une attestation sur papier libre précisant **« je reconnais avoir été informé des risques encourus lors de l'exercice de mon activité associative et malgré ce je renonce à bénéficier de la protection proposée par la FFCC. Je renonce donc définitivement à tout recours envers la FFCC ainsi que leurs assureurs »**



BULLETIN D'ADHESION Saison 2021

Licence Association Ecole de Raseteurs

bulletin d'adhésion à nous retourner complété, signé et accompagné du règlement à la Fédération.

Date limite de Dépôt le 31 janvier 2021.

- **Option 1** - Forfait 3 Licences comprenant :

Cotisation Fédérale (150 €) pour le Club

- Protection juridique et Assurance individuelle (20,66 € x 3) (détail au dos)

- **Option 2** Licence supplémentaire hors forfait

Cotisation Fédérale..... 25,00 €

Protection juridique, Assurance individuelle et Prime individuelle Accident 24,00 €

(détail au dos)

Total à régler à la FFCC 49,00 €

TOTAL REMISÉ à Régler à la FFCC si licencié en 2020 45,00 €

Je joins à la présente : 2 photos d'identité

Association : ville _____ Nom Ecole _____

Je soussigné (Nom-Prénom) _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

E-mail indispensable : _____ @ _____

N° téléphone _____ N° de portable _____

Date de naissance _____ Lieu _____

Je suis : Secrétaire : Trésorier : Membre : Signature (obligatoire) :

Fait à _____ , le _____

J'ai une autre licence FFCC : si oui laquelle..... (Précisez le collège)

Dans ce cas, je donne ma voix à (Précisez le collège d'adhésion)

*Loi n° 84-610 du 16 juillet 1984, modifiée par les lois n° 87-979 du 7 décembre 1987 et n° 92-652 du 13 juillet 1992

Fédération Française de la Course Camarguaise

485 Rue Aimé Orand

30000 NIMES

Tél : 04.66.26.05.35 Fax : 04.66.26.18.24

Cadre réservé FFCC

Licence n° : **21**/.....

Reçu le :

Mode règlement :

Date encaissement :



Notice d'information Associations Ecole de Raseteurs

Saison 2021

Je complète le bulletin d'adhésion pour la licence 2021, et les garanties prendront effet le lendemain du règlement et au plus tôt le 01/02/2021 pour se terminer le 31/01/2022.

Les garanties sont accordées exclusivement dans le cadre des activités admises par la FFCC à l'exclusion de toute autre activité. Les garanties ne concernent que les membres du Bureau de l'Association (Président, Secrétaire et trésorier) dans le cadre des activités de l'association à l'exclusion de tout encadrement sportif et uniquement pour les adhérents âgés de moins de 65 ans pour la protection individuelle (décès, invalidité). Par ailleurs, la garantie incapacité temporaire s'exerce dans la limite de la perte de revenu constatée et justifiée. Les garanties dont je dispose sont :

⇒ Option 1

Protection Juridique	Oui en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau
Décès	Pour un capital de 8 000 €
Invalidité Permanente	Pour un capital de 15 000 € et avec une franchise relative de 15 %
Incapacité temporaire	20 € / jour après franchise de 15 jours et pour une durée maximum de 365 jours de la date d'évènement

⇒ Option 2

Protection Juridique	Oui en cas d'atteinte à l'intégrité physique, en matière pénale, en cas de litiges liés au cheval et au taureau
Décès	Pour un capital de 15 000 €
Invalidité Permanente	Pour un capital de 30 000 € et avec une franchise relative de 15 %
Incapacité temporaire	20 € / jour après franchise de 15 jours et pour une durée maximum de 365 jours de la date d'évènement

Déclaration manuscrite à recopier dans le cadre : **« je soussigné, Nom, Prénom, déclare avoir pris connaissance des statuts de la FFCC et y adhérer sans réserve. Je reconnais avoir été informé des dispositions des lois de 1984 modifiées en 1987 et en 1992* ». »**

✂ **Déclaration manuscrite à recopier :**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de la Fédération Française de la Course Camargaise. Les destinataires des données sont : la fédération, les services médicaux sur leur demande, les services institutionnels auxquels la fédération est affiliée sur leur demande.

J'autorise ou **je n'autorise pas** à d'utiliser mon nom, prénom, nom de mon association à laquelle j'adhère, mes coordonnées, ma date de naissance, mes qualités associatives ou en courses camarguaises ainsi que ma photo, pour information d'un listing/annuaire des associations, ou tout commentaire, compte-rendu, article, sur le magazine fédéral et www.ffcc.info, site internet de la Fédération Française de la Course Camargaise et sur les réseaux sociaux sous le nom de la fédération.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès (art. 39 de la loi 78-17 dite CNIL) et de rectification (art. 40) aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service communication ou secrétariat de la FFCC, 485 rue Aimé Orand, 30000 Nîmes. Toutefois, vous avez un droit d'opposition à l'utilisation de ces données (art. 38).

A défaut d'une déclaration express de refus de votre part, les informations édictées ci-dessus pourront donner lieu à diffusion.

Fait à _____, le _____ Signature (obligatoire) :

Je suis informé que conformément à la loi du 16 juillet 1984 modifiée par celle du 13 juillet 1992, je peux renoncer à bénéficier des garanties individuelles accidents proposées par la FFCC, mais que dans ce cas je dois fournir une attestation sur papier libre précisant **« je reconnais avoir été informé des risques encourus lors de l'exercice de mon activité associative et malgré ce je renonce à bénéficier de la protection proposée par la FFCC. Je renonce donc définitivement à tout recours envers la FFCC ainsi que leurs assureurs »**